



Rapport de la réunion du Groupe de travail sur le financement durable

1. Le Groupe de travail sur le financement durable a tenu sa quatrième réunion en ligne, du 27 au 29 septembre 2021, sous la présidence de M. Björn Kümmel (Allemagne), avec comme Vice-Présidents M. Iddrisu Yakubu (Ghana), M^{me} Meutia Hasan (Indonésie), M. Raúl Vargas Juárez (Mexique) et M^{me} Shafaq Mokawar (Soudan), qui remplaçait M^{me} Mouna Mcharek Hadiji (Tunisie).¹ Ont assisté à la réunion 90 États Membres et une organisation d'intégration économique régionale.

2. Dans son allocution d'ouverture, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, a souligné les difficultés auxquelles le modèle de financement actuel expose l'OMS et les raisons pour lesquelles les activités de ce groupe de travail sont importantes pour l'avenir de l'Organisation. Il a indiqué que le fait que le budget programme approuvé soit financé à plus de 80 % par des contributions volontaires compromettrait la capacité de l'OMS à mener à bien le travail normatif impartial et de niveau international que les États Membres attendent. Avec plus de 2000 dotations comportant différentes exigences en matière de présentation de rapports, les efforts constants de collecte de fonds et de gestion des contributions détournent l'attention et les ressources des activités techniques. Selon le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, c'est la principale source d'inefficacité. Plusieurs examens de la riposte mondiale à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et de la performance de l'OMS, y compris les recommandations détaillées du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, ont mis en évidence les problèmes de financement. Le Directeur général a affirmé qu'investir dans l'OMS maintenant peut contribuer grandement à éviter la perte de milliers de milliards de dollars pendant une pandémie, et qu'une véritable évolution du financement impliquant tous les États Membres et provenant de tous les États Membres peut véritablement faire avancer l'Organisation.

3. Au cours de son allocution d'ouverture, le Président a proposé que la cinquième réunion du Groupe de travail se tienne pendant la deuxième semaine de décembre 2021. Il a également mentionné les liens entre les activités du Groupe de travail sur le financement durable et plusieurs initiatives de financement récentes. Au sein de l'OMS, le mandat du Groupe de travail sur le financement durable est également lié au Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires et à la gouvernance de l'OMS. Ces liens montrent bien que les activités du Groupe de travail sur le financement durable suscitent de grandes attentes et ont des conséquences plus larges.

4. Le Secrétariat a communiqué au Groupe de travail les résultats des deux séances de travail approfondies sur les approches visant à établir des priorités dans le budget de base, conformément à la demande formulée dans le rapport de la troisième réunion du Groupe de travail. Le Secrétariat a souligné que le débat sur cette question est délicat car chaque budget programme est élaboré suivant une approche

¹ M. Travis Power représentait M^{me} Bronwyn Field (Australie).

ascendante, où les priorités sont définies au niveau des pays, puis au niveau régional, puis au niveau mondial. À cet égard, le budget final est déjà le produit/résultat d'un processus détaillé d'établissement des priorités aux trois niveaux de l'Organisation.

5. Suite à l'exposé du Secrétariat, le Président a proposé au Groupe de travail de demander au Secrétariat de présenter de manière plus transparente le processus d'établissement des priorités dans le cadre de l'élaboration du budget programme. Les États Membres s'y sont montrés favorables. Plusieurs États Membres ont également souligné la nécessité d'examiner le processus d'élaboration du budget par rapport à la budgétisation de toute nouvelle initiative proposée par le Secrétariat et aux questions de gouvernance qui y sont liées. En conclusion, il a été proposé que le Secrétariat soit chargé de présenter de manière transparente le processus d'établissement des priorités dans le cadre de l'élaboration du prochain budget programme, et cela devrait faire partie des recommandations que le Groupe de travail présentera au Conseil exécutif.

6. Les Vice-Présidents et le Président ont ensuite présenté au Groupe de travail les résultats des débats sur le financement durable qui se sont déroulés lors des quatre Comités régionaux qui se sont réunis à ce jour (ceux de l'Afrique, des Amériques, de l'Europe et de l'Asie du Sud-Est). Il a été précisé que les observations des Comités régionaux de la Méditerranée orientale et du Pacifique occidental seraient prises en compte dans les débats en vue de l'établissement du rapport final. Les Comités régionaux ont été priés de faire leurs observations en répondant aux cinq questions qui figurent dans le rapport de la troisième réunion du Groupe de travail (document EB/WGSF/3/3, paragraphe 27).

7. À la demande de plusieurs États Membres, tant au sein du Groupe de travail que des Comités régionaux, le Contrôleur financier de l'OMS a été invité à la réunion pour expliquer quels sont le mandat et le champ d'activité du Comité des contributions de l'Organisation des Nations Unies et selon quelle méthodologie le barème des contributions est établi. Cette présentation a été très appréciée.

8. De nombreux États Membres ont noté que les contributions fixées étaient un très bon retour sur investissement pour l'OMS et que peu d'autres investissements ont un rendement aussi considérable. Plusieurs États Membres sont intervenus et beaucoup d'entre eux ont fermement soutenu la recommandation tendant à augmenter les contributions fixées. Ces États Membres sont également convenus que toute augmentation éventuelle devrait être progressive et tenir compte aussi de la capacité de payer afin de permettre aux États Membres de se préparer, de mener un débat en interne et de faire des prévisions correctes. Toutefois, certains États Membres ont souligné qu'il ne fallait pas retarder davantage la première augmentation. Des éclaircissements ont été demandés sur les modalités d'une augmentation éventuelle des contributions fixées. Cela doit faire l'objet d'un débat plus approfondi et d'un accord de la part du Groupe de travail.

9. Des États Membres se sont également inquiétés d'une éventuelle augmentation des contributions fixées. Certains d'entre eux ont indiqué qu'ils ne seraient peut-être pas en mesure de verser une contribution plus importante, en particulier compte tenu des difficultés budgétaires liées à la pandémie de COVID-19. Certains États Membres ont exhorté le Groupe de travail à étudier tous les dispositifs disponibles, y compris le modèle de recouvrement des coûts de l'OMS, l'augmentation des contributions volontaires de base et les modèles d'autres fonds et programmes qui ne reposent pas sur des contributions fixées.

10. Les États Membres ont souligné l'importance de poursuivre la réforme de la gouvernance qui devrait accompagner toute augmentation des contributions fixées, ainsi que le renforcement de la transparence, de l'efficacité et de la redevabilité, par exemple en présentant de façon plus transparente l'établissement des priorités et de la budgétisation des initiatives spéciales. Un autre exemple de transparence qui a été donné est l'établissement, à l'intention des États Membres, de rapports montrant

comment le financement souple a été utilisé pour régler les problèmes structurels de l'Organisation ou le manque ponctuel de fonds, c'est-à-dire de manière plus ciblée.

11. Plusieurs interventions ont porté sur le modèle de reconstitution des fonds. Bien que les participants se soient inquiétés de la manière dont un modèle de reconstitution des fonds pourrait être appliqué à l'OMS, ils souhaitaient étudier davantage cette option.

12. Le Président a informé le Groupe de travail des consultations informelles sur un modèle de reconstitution des fonds qui ont eu lieu avec les États Membres donateurs et les fondations et avec les représentants de GAVI, l'Alliance du Vaccin ; du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ; et de la Banque mondiale, qui ont été contactés comme convenu à la troisième réunion du Groupe de travail. Plusieurs États Membres sont intervenus et se sont déclarés favorables à la poursuite de l'examen d'un modèle de reconstitution des fonds, en soulignant que des incertitudes et des questions subsistent. De nombreuses questions portent sur les différentes structures de gouvernance différente des acteurs de la santé qui procèdent actuellement à des reconstitutions de fonds et sur la manière dont une reconstitution des fonds peut être compatible avec la gouvernance de l'OMS. D'une manière générale, les États Membres souhaitent étudier plus avant l'applicabilité à l'OMS des modèles de reconstitution des fonds possibles identifiés, tout en reconnaissant qu'il faut absolument adapter davantage un modèle au mandat et au vaste champ d'activités de l'OMS, ainsi qu'à la gouvernance de l'Organisation, étant entendu que l'établissement des priorités et la prise de décisions sont et devraient rester une prérogative des États Membres.

13. Le Groupe de travail a examiné la structure, le processus et la teneur du rapport final en vue de son établissement et de sa présentation au Conseil exécutif à sa cent cinquantième session (par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-cinquième réunion). La proposition du Secrétariat tendant à ce que le rapport comprenne les cinq parties principales suivantes a été largement approuvée :

- introduction comprenant des informations générales, le mandat et la portée du Groupe de travail ;
- problèmes auxquels le Groupe de travail devra répondre ;
- synthèse des activités du Groupe de travail ;
- résumé des observations de tous les Comités régionaux ;
- recommandations du Groupe de travail au Conseil exécutif.

14. En outre, il a été suggéré d'améliorer la structure du rapport final, par exemple en y incluant une analyse des problèmes sous-jacents, permettant au Conseil exécutif d'adopter éventuellement une décision ou une résolution, et une annexe détaillant le niveau de la contribution fixée de chaque État Membre selon différents scénarios et d'autres données budgétaires qui pourraient être nécessaires pour aider les États Membres à prendre des décisions. Plusieurs États Membres ont également fait valoir que les recommandations du Groupe de travail devraient pouvoir être communiquées clairement à d'autres instances des gouvernements nationaux, dont les ministères des affaires étrangères et des finances, et peut-être même aux plus hauts niveaux de direction, et que la question devrait être soulevée lors de réunions auxquelles participent les ministères des affaires étrangères, les ministères des finances et les hauts dirigeants.

15. En ce qui concerne le processus d'établissement du rapport final, le Groupe de travail est convenu que les États Membres seraient invités à proposer des recommandations par écrit à une adresse électronique qui leur sera communiquée d'ici au 29 octobre 2021. Le Bureau préparera ensuite un avant-projet du rapport, qui sera envoyé aux États Membres pour qu'ils fassent des observations par écrit avant la cinquième réunion du Groupe de travail en décembre. Les États Membres ont souligné que l'avant-projet de rapport devait leur être communiqué le plus tôt possible pour qu'ils puissent organiser de larges consultations interministérielles avant la cinquième réunion.

16. En ce qui concerne les recommandations qui figureront dans le rapport final du Groupe de travail, des États Membres sont intervenus pour donner quelques idées préliminaires. Sur la base de ces interventions, le Président a suggéré sept thèmes principaux non limitatifs pour d'éventuelles recommandations découlant des discussions, à savoir :

- le renforcement et l'amélioration de la transparence et de la redevabilité globales dans le cadre de l'établissement du budget de l'Organisation, y compris en ce qui concerne le choix des priorités. En particulier, l'établissement des priorités aux trois niveaux de l'Organisation doit être transparent ;
- le financement souple du budget de base ;
- l'augmentation des contributions fixées, par étapes et dans un délai convenu. Toute augmentation doit être à la fois ambitieuse et réaliste, et tenir compte des contraintes budgétaires des États Membres ;
- une recommandation tendant à étudier les possibilités de mettre en place un dispositif de reconstitution des fonds compatible avec la gouvernance de l'OMS ;
- les questions/réformes relatives à gouvernance, y compris le contrôle par les États Membres des prestations et des initiatives, ainsi que des incidences financières des résolutions et des décisions ;
- l'organisation immédiate d'activités intensifiées en vue de faciliter l'affectation des contributions et, éventuellement, d'élargir la base de donateurs ;
- la voie à suivre pour la prise de décisions par le Conseil exécutif et la mise en œuvre.

17. Les États Membres ont apprécié la tentative de regrouper les recommandations et plusieurs observations formulées étaient favorables au Groupe de travail et à son mandat. Une délégation a souligné que la pandémie de COVID-19 continuait de limiter la participation de nombreuses délégations aux discussions, tandis que le Président a fait observer que le nombre élevé de participants à chaque réunion du Groupe de travail montrait bien que personne n'en était exclu. Tous les participants sont convenus que le regroupement des thèmes ne correspondait pas à une liste limitative des options possibles de financement durable de l'OMS à l'attention des États Membres. Plusieurs observations ont été formulées et des questions ont été posées au sujet des principaux thèmes proposés par le Président. Le Président s'est félicité de la grande qualité des débats et a reconnu que les recommandations ne s'excluaient pas mutuellement, mais qu'elles devraient être appliquées dans leur ensemble. Il a souligné qu'un consensus serait recherché lors de l'examen du rapport final et a encouragé les États Membres à continuer de présenter leurs propositions jusqu'au 29 octobre 2021. Il a également souligné qu'à ce stade, les États Membres n'étaient pas obligés de prendre une décision contraignante, mais qu'ils devaient plutôt proposer au Conseil exécutif un ensemble de recommandations, dont celui-ci pourrait ensuite débattre.

18. Le Groupe de travail a décidé que sa cinquième réunion se tiendrait du 13 au 15 décembre 2021.

= = =